

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 janvier 2023

**DEL\_20230125\_06**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**24**

**29**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence  
de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE-  
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Denis ROULAND  
Sébastien WAIRY - Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL  
Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT  
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno  
DIALLO - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à  
19h30) - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -  
Alain DESMARS

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Elodie LEBOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (départ à 19h30)
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

**Absents :**

Madame Cécile NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Objet :

**Fond vert pour  
l'accélération de la  
transition écologique**

**-  
Demande de  
subvention pour des  
travaux d'éclairage  
public**

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été  
affichée à la porte de  
la Mairie le

**26 janvier 2023**

Et que la convocation  
avait été faite le

**18 janvier 2023**

Monsieur le Maire expose,

L'éclairage public est un poste important de dépense d'énergie pour la ville. C'est un enjeu majeur en matière de transition énergétique. A Trignac, il est composé d'environ 1300 points lumineux et 44 armoires. Le taux de pannes annuel est de 12%, ce qui témoigne de sa vétusté actuelle. Le constat est sans appel : les consommations sont élevées, la diffusion lumineuse perturbe l'environnement, le matériel utilisé dépassé et obsolète. L'éclairage des stades est un point particulièrement saillant qui illustre cet état général.

La Ville adhère au TERRITOIRE ENERGIE 44 depuis le 1er avril 2019 et a souscrit une maintenance de niveau 1 de son parc d'éclairage public. La Ville continue sa collaboration avec le TERRITOIRE ENERGIE 44 afin de poursuivre le grand plan de rénovation engagé en 2022.

Les estimations au ratio pour le remplacement des lanternes vétustes par des lanternes équipées de LED et l'installation de programmateur d'extinction nous amènent à un montant aux alentours de 110 000 € HT auxquels il faut ajouter 40 000 € HT pour l'éclairage du terrain d'entraînement de rugby en 2023. La mise aux normes des armoires d'éclairage public et le remplacement des ampoules les plus énergivores sont estimés à 150 000 € HT pour 2024.

Le coût global des travaux devrait donc se situer aux environs de 300 000 € HT. La réalisation de l'opération se fera en 2023 et 2024.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL\_20230125\_06-DE

**S<sup>2</sup>LO**

## A. Le financement

Les travaux seront réalisés sur les exercices budgétaires 2023 et 2024

Une ligne de crédit sera ouverte :

### En dépenses

Lignes relatives aux travaux de rénovation de l'éclairage public :

**Année 2023** - Article : 2315 – Opération : 12 - Fonction 814 - Inscription : 150 000 € HT  
soit 180 000 € TTC.

**Année 2024** - Article : 2315 – Opération : 12 - Fonction 814 - Inscription : 150 000 € HT  
soit 180 000 € TTC.

### En recettes

Inscription de l'opération au titre du Fond vert pour l'accélération de la transition écologique

**Année 2023** - Article 1311 – Opération : 12 - Inscription : 75 000 € (ce qui correspond à une subvention de 50 %, le taux maximum possible n'étant pas défini par l'Etat à ce jour)

**Année 2024** - Article 1311 – Opération : 12 - Inscription : 75 000 € (ce qui correspond à une subvention de 50 %, le taux maximum possible n'étant pas défini par l'Etat à ce jour)

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal et d'éventuelles autres subventions (DSIL, ...). Aussi, il convient de délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des finances en date du 16 janvier 2023,

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

**Article 1** : De valider la demande de subvention pour des travaux d'éclairage public, dans le cadre du Fond vert pour l'accélération de la transition écologique

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à engager et signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention

**Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

**Article 4** : Atteste de l'inscription du projet au plan pluriannuel de la ville et de l'inscription des dépenses et des recettes en section d'investissement.

|             |    |
|-------------|----|
| Voix pour   | 29 |
| Voix contre | 0  |
| Abstentions | 0  |

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL\_20230125\_06-DE

